



Ville de Porrentruy  
Histoire Vie Nature Formation

## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE « ENTRETIEN DES HAIES EN ZONE URBAINE » (N° 1130) (UDC)**

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

**Point n° 5**

La ville de Porrentruy est divisée en secteurs qui sont répartis à six agents de la police municipale. Ils en sont responsables pour l'accomplissement de quelques tâches administratives. Parmi elles, il y a le contrôle des arbres et haies surplombant une route ou un trottoir. Au minimum deux fois par année, soit au printemps et en automne, ils doivent en faire l'inspection et aviser les propriétaires afin qu'elles répondent aux prescriptions. Aucune statistique n'est tenue mais, à chaque fois, ce sont une quinzaine d'interventions. Très rarement, elles engendrent une réclamation. Il existe cependant 2-3 cas difficiles à traiter.

De temps en temps, ce sont divers usagers de la route, tels que les employés de la voirie, les pompiers, CarPostal, les éboueurs, etc., qui signalent à la police l'un ou l'autre problème de branches qui sont trop volumineuse. Les agents y donnent une suite très rapide.

La problématique des arbres et haies entre deux parcelles privées, donc qui ne bordent pas une route ou un trottoir, est régie par le droit civil. De ce fait, la police n'intervient pas étant donné que c'est aux plaignants d'engager une procédure.

La procédure de permis de construire comprend l'établissement d'un plan des aménagements extérieurs. Ce plan doit mentionner notamment les plantations prévues dans les projets de construction. Dans certains secteurs de Porrentruy, soumis à plan spécial, un nombre d'arbres de hautes tiges est parfois exigé par les prescriptions. Un contrôle est effectué pour les permis ordinaires, principalement sur les mouvements de terrain et les raccords aux terrains voisins.

Le plan directeur de l'arbre et de la nature en ville aborde cette thématique et permettra de mieux cerner la direction souhaitée par Porrentruy.

14 septembre 2020

Le Conseil municipal